



Agression subit et peine encourues

Par joel2608

Bonjour,

Si je vous écris aujourd'hui, c'est tout simplement afin d'avoir un minimum d'information sur ce que je risque, suite à une agression que j'ai subit.

Voici les faits:

Juste une parenthèse, ils ont agit comme écrit ci-dessous juste parce que j'ai jouer de la guitare acoustique dans le grand parc de notre résidence à 15h de l'après midi, donc un peu plus tôt ce jour là.

Je rentrais chez moi un soir vers 19h30 le 28 du mois dernier, et 3 de mes voisins m'attendaient dehors. Ils me sont tous tomber dessus, j'ai essayé de me défendre, mais peine perdue car 3 contre 1 c'est difficile.

J'ai immédiatement appelé les gendarmes pensant que j'étais dans mon droits et que je n'ai rien fait de mal. Les autres les ont également attendus.

Une fois sur place, j'ai expliqué ce qui venait de ce passé. Et le gendarme me demande de suite si j'ai bu, j'ai dit oui un peu, il m'a fait soufflé et j'étais positif. Mais il n'ont pas fait l'ethylomètre pour mesurer exactement combien j'avais d'alcool.

Voilà en gros l'histoire.

Moi j'ai eu 21 jours d'ITT car ils m'ont fracturé une côte et lui ou celui qui a porté plainte contre moi en a 2, et je me demande bien pourquoi car je ne suis même pas arriver à faire quoi que ce soit.

Mais au final, aujourd'hui l'autre partie à retirer sa plainte. Je suis aller le voir et dit que s'il me paye mes 500 euros de lunettes cassée je la retire également.

Aujourd'hui j'ai reçu une convocation pour une confrontation avec cette homme.

Et dessus il y a marqué que je suis soupçonné d'avoir commis ou tenté de commettre l'infraction de Violence par une personne en état d'ivresse manifeste suivi d'incapacité n'excédant pas 8 jours.

Lui par contre c'est presque pareil sauf que pour lui c'est considéré comme Agression en bande organisée ayant entraînée 21 jours d'ITT.

Voilà en gros l'histoire.

Ma question est toute simple, qu'est ce que je risque ?

Je n'ai jamais eu de soucis de bagarre ou de violence ou quoi que se soit, donc pas de récidive, ou pas de sursis. J'ai un casier vierge, mais j'ai eu il y a plus de 6 ans 2 histoires par rapport au stupéfiant mais toujours en tant que témoins, jamais en tant que mise en cause.

Là je suis mise en cause juste parce que je suis positif à l'alcool, mais eux me sont tombé dessus.

Je suis plus que dégoûté je pensais être dans mon bon droit mais au final, si on rentre chez soi et qu'on a bu sans conduire, si il se passe quelque chose et qu'on appelle les gendarmes ça se retourne contre nous !!!

La prochaine fois autant me laisser baigner dans mon sang et ne pas les appelé si c'est pour que ça se retourne contre moi, alors que je n'ai absolument rien fait à part essayer de me défendre..

J'espère que quelqu'un pourra me répondre ou me conseiller, car j'ai tellement peur maintenant de faire de la prison, alors que je n'ai rien fait.

Cordialement